



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 266-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.406

Déposée le : 05.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Widmer (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Esseiva (Bern, PLR)
Blum (Melchnau, PS)
Schild (Bern, PVL)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Base commune pour l'infrastructure et l'organisation de l'informatique scolaire dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'examiner la possibilité et la manière dont on pourrait mettre en place un équipement de base commun pour l'informatique scolaire à l'école obligatoire ainsi qu'une plate-forme d'apprentissage, de travail et de communication pour toutes les communes. Ce faisant, il convient notamment de tenir compte des points suivants :
 - exigences minimales pour le matériel et les logiciels utilisés pour les différents cycles, en particulier là où les moyens d'enseignement présupposent une infrastructure informatique
 - exigences minimales pour l'infrastructure nécessaire dans les écoles et les communes (ordinateurs/appareils, périphériques, serveurs, accès Internet sans fil, vidéoprojecteurs/afficheurs, écrans, etc.)
 - interfaces nécessaires devant impérativement fonctionner entre les différentes écoles, entre les écoles et les communes, le canton et d'autres partenaires
 - besoins des écoles (élèves, corps enseignant, domaine des médias et de l'informatique des plans d'études, directrices et directeurs d'école, etc.) ;
2. d'examiner comment l'acquisition commune de matériel et de logiciels pour l'école obligatoire pourrait être organisée et quelle pourrait être l'ampleur des économies réalisables par rapport aux acquisitions effectuées par chaque commune dans son coin ;
3. d'examiner le moyen de renforcer l'enseignement des médias et de l'informatique dans chacun des trois cycles ;

4. d'examiner également quelles collaborations et quels financements communs seraient déjà possibles avec les bases légales actuelles, et à quel niveau un tel projet commun du canton et des communes requerrait de nouvelles bases légales.

Développement :

Il ne fait aucun doute que le numérique restera de mise à l'avenir. L'informatique a officiellement fait son entrée à l'école obligatoire, du moins en théorie, depuis que le Lehrplan 21 a été adopté. Pour ce qui est de la pratique, de l'équipement des élèves et des écoles en matériel et en logiciels, le canton de Berne présente de grandes disparités qu'il faut déplorer.

Alors que dans certaines écoles, chaque élève est équipé de son propre appareil et dispose d'une intéressante variété d'applications et de programmes, dans d'autres classes, plusieurs élèves doivent se partager un appareil et n'ont accès qu'à un nombre limité de programmes.

La discipline « Médias et informatique » figure dans le plan d'études à partir de la 5^e année du degré primaire, tandis que la matière était auparavant « seulement » interdisciplinaire et peu structurée. Souvent, l'infrastructure ou les moyens nécessaires pour transmettre les compétences voulues font défaut. Certaines communes ont déjà fait de gros efforts en matière d'informatique scolaire, d'autres ne sont pas en mesure de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire en termes de quantité ou de qualité.

Aux yeux des auteures et auteurs du postulat, la préparation des élèves à l'avenir numérique ne peut et ne doit pas être tributaire des moyens économiques, personnels ou techniques dont disposent les communes. De plus en plus de professions intègrent l'ordinateur et l'informatique, et des connaissances de base ou approfondies en la matière sont de plus en plus souvent souhaitées, voire requises. Plus les élèves seront formés aux médias et à l'informatique, plus grandes seront leurs chances. Dans le canton de Berne, nous sommes encore bien loin de l'égalité des chances dans le domaine du numérique.

Les nouvelles questions et les nouveaux défis exigent de nouvelles approches. Le canton de Berne doit assumer sa responsabilité dans ce domaine. Il doit jouer un rôle moteur afin de promouvoir les compétences numériques de tous les élèves, lesquelles compétences deviennent un critère de plus en plus important au terme de la scolarité, et afin de garantir les meilleures conditions aux élèves du canton.

Destinataire
– Grand Conseil